

Difficultés à trouver un emploi quand on est jeune diplômé, senior ou après un licenciement ? Une solution : entreprendre.

Aujourd'hui, toutes les tranches d'âge sont confrontées aux difficultés de trouver un emploi.

Vous êtes jeune diplômé(e) et vous ne trouvez pas de premier emploi ? Vous avez plusieurs années d'expérience mais les entreprises ne misent pas sur vous car vous coûtez trop cher ? Vous avez cessé votre activité et vous souhaitez retravailler mais les entreprises ne vous font pas confiance ?

Une solution : mettez-vous à votre compte, créez votre entreprise.

Le marché du travail n'est pas favorable aux demandeurs d'emploi. Certaines personnes ne parviennent pas à décrocher un contrat malgré leur investissement dans leur recherche d'emploi.

Cette période d'inactivité s'accompagne souvent d'une lassitude, d'un découragement voire d'un état dépressif.

Et pourtant, ce vide professionnel peut être une opportunité pour donner un nouvel élan à votre vie professionnelle en optant pour une réorientation ou tout simplement pour entreprendre.

Aujourd'hui le statut d'auto-entrepreneur permet de monter une activité rapidement et simplement.

Vous venez d'être diplômé(e) et vous ne trouvez pas d'emploi ?

Lancez-vous. C'est le meilleur moment pour entreprendre. En effet, vous n'avez pas encore de vie de famille et vous n'avez rien à perdre. La sécurité d'un CDI peut souvent freiner l'envie d'entreprendre car il s'agit de quitter une situation stable pour tenter une aventure dont on ne connaît pas l'issue. De plus, beaucoup de contrats, de cadre notamment, contiennent des clauses d'exclusivité qui vous privent de monter une activité annexe même non concurrentielle avec l'activité de l'entreprise qui vous emploie. C'est pourquoi, si vous vous sentez l'âme d'un entrepreneur, profitez de ce moment pour vous lancer.

Vous avez plusieurs années d'expérience et suite à un licenciement vous ne retrouvez plus d'employeur ?

Vos compétences et votre expérience peuvent intéresser des petites ou moyennes entreprises qui n'ont pas le budget pour employer une personne à temps plein mais qui ont besoin de compétences. Vous pouvez intervenir auprès de différentes entreprises de manière ponctuelle et pour des tâches bien précises en tant que consultant. Votre connaissance de l'entreprise est un précieux atout.

Vous pouvez également mettre à profit cette expérience pour créer votre propre activité.

Cette période d'inactivité peut se transformer en l'opportunité de faire enfin le métier dont vous rêvez et de vous épanouir pleinement dans votre travail tout en bénéficiant de la liberté d'action. De plus les demandeurs d'emploi bénéficient d'aide à la création d'entreprise.

Quand le travail n'est plus au rendez-vous, une solution : créer votre propre emploi.

{jcomments on}